



BUCHINGER & RUBIN
— AVOCATS —

PENDANT LE CONFINEMENT, LE DELICAT SUIVI A DISTANCE DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

L'expulsion du conjoint violent est privilégiée pendant l'état d'urgence sanitaire, pour éviter d'imposer aux victimes un changement de domicile pendant le confinement.

Depuis le début du confinement, Benjamin [*le prénom a été modifié*] descend parfois en bas de son immeuble pour jouer avec ses deux filles. Sa femme reste dans leur appartement, proche de Lyon, pour veiller sur leur plus jeune enfant, un nourrisson de quelques mois, malade depuis sa naissance. Un quotidien ponctué par les appels du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Rhône : il y a presque deux ans, Benjamin a été condamné pour des violences sur sa femme.

Parmi les 526 auteurs de violences conjugales suivis à distance dans le département, son accompagnement fait partie des « *dossiers sensibles* ». « *Au moment où je l'ai eu au téléphone, tout se passait plutôt bien* », atteste Laurence Zobel, sa conseillère d'insertion et de probation. Suivi par un psychologue dans le cadre de son sursis avec mise à l'épreuve, il participait depuis plusieurs mois à un groupe de parole d'hommes violents organisé par le SPIP, interrompu par le confinement. L'intégralité de son contrôle judiciaire se déroule désormais à distance.

« La situation exacerbe les tensions »

Depuis le 17 mars, quatre signalements de situations de violences ont été effectués en urgence auprès du parquet de Lyon, et suivis d'interpellations. « *Nous sommes très attentifs aux hommes qui acceptent mal d'avoir été exclus de leur domicile, à ceux dont nous connaissons le caractère impulsif, parfois lié à leur consommation d'alcool, et aux familles reformées après une condamnation pour violences* », décrit Laurent Theoleyre, directeur du SPIP du Rhône.

Les conseillers craignent la tentation des conjoints de se présenter au domicile de leur ex-compagne et les accès de violences liés à d'importants changements dans le quotidien des familles

A Lyon, un centre d'hébergement accueille également quatre hommes dont la peine de prison s'est terminée en plein confinement. Soumis à une interdiction de s'approcher de leur ancien



BUCHINGER & RUBIN
— AVOCATS —

domicile, ils ne peuvent être accueillis par leurs proches et amis face au risque sanitaire. Un autre homme, libéré depuis plusieurs mois, dormait dans sa voiture lorsqu'un logement, temporaire, a pu lui être proposé.

Les conseillers craignent la tentation des conjoints de se présenter au domicile de leur ex-compagne et les accès de violences liés à d'importants changements dans le quotidien des familles. « *Entre sorties contrôlées et contact permanent avec les enfants, certains hommes s'adaptent mal à la découverte d'un confinement connu par de nombreuses femmes depuis des milliers d'années* », observe Laurence Zobel. « *La situation exacerbe les tensions, et peut transformer des violences verbales et matérielles existantes en violences physiques* », constate aussi Mélanie Chaverot, responsable à Lyon du Service de contrôle judiciaire et d'enquêtes (SCJE).

Plusieurs dizaines d'évictions de conjoints violents

Depuis le début du confinement, le SCJE est contacté quotidiennement par le parquet pour prendre en charge des conjoints violents dès leur interpellation, lorsque le placement en détention provisoire n'est pas demandé. Suivant les consignes du ministère de la justice, l'expulsion du conjoint est privilégiée pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire, pour éviter d'imposer aux victimes un changement de lieu de résidence pendant le confinement. Une plate-forme nationale d'orientation, reliant procureurs, SPIP et juges aux affaires familiales, permet depuis le 6 avril d'intervenir en urgence avec les associations et de reloger, en centre d'hébergement ou à l'hôtel, l'auteur de violences.

« *Si l'éviction du conjoint n'est pas nouvelle, le confinement fait apparaître de façon plus criante la problématique de son relogement immédiat, déjà soulevée pendant le Grenelle contre les violences conjugales : sans solution d'hébergement, ou avec des solutions précaires, la situation ne fait que s'aggraver* », considère Laurence Zobel. Le SCJE a procédé à vingt relogements dans le Rhône. Au niveau national, 41 places ont été trouvées grâce à la plate-forme d'orientation au 22 avril, selon le cabinet de la garde des sceaux, Nicole Belloubet.

En Seine-Saint-Denis, le conseil départemental a aussi financé dix chambres d'hôtel dans ce but, dont cinq sont actuellement occupées. « *Les magistrats se saisissent plus souvent de l'opportunité d'éviction et de relogement, ce qui mériterait d'être pérennisé après l'urgence* », souligne Ernestine Ronai, responsable de l'observatoire des violences faites aux femmes du département.



BUCHINGER & RUBIN
— AVOCATS —

Prise en charge immédiate

Lorsqu'une solution d'accueil est trouvée, un suivi psychologique par téléphone est mis en place et le SCJE multiplie les échanges avec l'homme violent comme avec la victime, pour s'assurer du respect de l'interdiction de contact. « *L'obligation de soin ne peut attendre le déconfinement* », insiste Mélanie Chaverot, pour qui la prise en charge immédiate est d'autant plus importante que la tenue des procès pourrait, compte tenu du ralentissement de l'activité des tribunaux, être décalée de plusieurs semaines.

Le 6 avril, un numéro national a été, pour la première fois, mis en place par la Fédération nationale des associations et des centres de prise en charge d'auteurs de violences conjugales et familiales (Fnacav). Une trentaine d'écouterants, psychologues et intervenants spécialisés, se relaient pour des discussions, gratuites et anonymes, avec les hommes violents, leur conjointe ou des proches inquiets. Cent cinquante appels ont été recensés en quinze jours. « *Pour les hommes qui ont des difficultés psychologiques, un allongement du confinement risquerait d'être très problématique*, alerte Alain Legrand, son responsable. *Cela va susciter des angoisses profondes, qui risquent ne pas pouvoir être levées, sauf à entamer une discussion dès maintenant.* »